



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Paris le 4 mars 2016

Monsieur le Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varennes
75007 Paris

Monsieur le Premier ministre,

Nous vous écrivons suite à notre courrier en date du 9 décembre 2015 resté sans réponse, et suite au CHSCT ministériel commun aux ministères sociaux qui s'est tenu le 25/02/2016 sous la présidence de M. Joël Blondel, directeur des ressources humaines (DRH) de ces ministères.

En effet, la situation au sein des ministères gérés par la direction des ressources humaines des ministères sociaux s'aggrave. Et face à la succession d'alertes concernant la situation très dégradée dans nos ministères, nous observons une absence d'implication des responsables politiques.

- 1) Nous vous avons saisi en décembre dernier pour vous demander, dans le contexte de la réforme territoriale de l'Etat, le respect de l'article 55 du décret N°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, permettant, dans le cadre de réorganisation importante, de demander aux Présidents de CHSCT la mise en œuvre d'expertises CHSCT afin de réaliser un diagnostic des facteurs de risques, de mesurer les répercussions de la réorganisation sur les conditions de travail et de proposer des mesures de prévention.

Fin 2015, le DRH des ministères sociaux nous a indiqué que ces expertises seraient utiles compte tenu de l'insuffisance des études d'impacts, mais que la décision de les refuser en bloc provenait directement des bureaux du Premier ministre. La seule raison invoquée était : « *il ne faut pas retarder le calendrier prévu de mise en œuvre de la réforme !* ».

Lors du CHSCT ministériel conjoint du 25 février 2016, nous avons interpellé la DRH sur le fait qu'avec la fusion des régions et des services, les risques que nous pointions n'ont évidemment pas

disparu. Bien au contraire, ils sont en train de se réaliser. Par conséquent, il était désormais urgent d'accepter les expertises demandées et de les faire réaliser dans les meilleurs délais.

Pour seule réponse, le DRH, M. Blondel, nous renvoyait vers les présidents des CHSCT régionaux qui « auraient le pouvoir » d'accepter ou de refuser la réalisation des expertises demandées alors que ces derniers sont en attente de directives nationales.

Force est de constater que l'impact de la réforme territoriale sur les services déconcentrés relève de la notion de « projet important » tel que défini par le Conseil d'Etat :

- Regroupement de services
- Transfert de missions
- Redéfinition des contours des territoires
- Réorganisations des modalités d'organisation du travail

Ce sont les principaux éléments de cette réforme qui, de par leur nature, modifient la place des services publics de l'Etat tant dans leur fonctionnement interne que dans leur capacité à mener les missions qui leur sont dévolues.

On le voit, cette réforme n'est pas anodine et ses conséquences doivent être mesurées, évaluées et, au besoin, rectifiées car elle impacte de facto les conditions de travail, la santé et la sécurité des agents de ces services.

Nous avons donc demandé aux directeurs régionaux de respecter le droit en validant les recours aux expertises demandés en CHSCT.

Les réponses identiquement rédigées négativement qui nous sont opposées démontrant un réel mépris et du droit et des agents, nous vous demandons instamment d'intervenir auprès de vos ministres afin de faire respecter les lois et textes d'application de la République par les différents ministères concernés, les services et les directeurs (DRH et directeurs régionaux).

- 2) Nous vous alertons également sur un vote unanime contre, décidé par nos organisations syndicales CFDT, CGT, FO, FSU, SUD et UNSA des 4 ministères qui se sont prononcées contre le plan d'actions élaboré à partir des résultats de l'enquête « baromètre social » des ministères sociaux.

Le plan d'actions proposé est en effet indigent et n'est pas à la hauteur des enjeux. Il convient pour s'en rendre compte de ne citer que quelques chiffres issus de l'enquête « baromètre social des ministères sociaux » qui a donné lieu à l'élaboration de ce plan d'actions : 46% des répondants estiment ne pas se trouver en situation de bien être au travail (+ de 50% dans les Direccte) ; 65% estiment que le climat social n'est pas satisfaisant, 66% que la charge de travail est forte ou excessive et 59% déclarent que les objectifs assignés ne donnent pas de sens à leur travail.

Devant ces résultats, le DRH ne propose que des mesurètes (guides, circulaires, instructions, bien souvent déjà existantes) et refuse de s'attaquer aux causes profondes. L'ensemble des organisations syndicales au CHSCT Commun du 25/02/2016 a donc voté contre ce plan d'actions et adopté la motion suivante :

« Les organisations syndicales rejettent le plan d'actions proposé au motif qu'il ne prend pas en compte la réalité des problèmes présents dans les services. Il ne peut constituer une base de travail amendable. »

Les organisations syndicales rappellent leurs demandes d'une prise en compte sérieuse des risques psychosociaux au sein des ministères sociaux. Cela doit conduire l'administration à élaborer un plan d'actions qui prenne en compte les nombreuses demandes antérieures et plus particulièrement celles concernant la mise en œuvre de l'accord cadre pour la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique, les conclusions des nombreuses expertises ou interventions d'experts extérieurs, les nombreuses contributions des CHSCT ministériels et régionaux, les contributions des médecins de prévention, »

En conclusion, nous vous demandons d'intervenir afin de faire respecter les prérogatives des CHSCT de nos ministères et de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent pour améliorer les conditions de travail et la santé des agents.

Les organisations signataires :

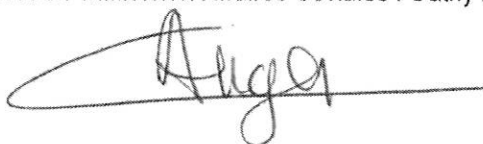
Travail : CGT, SUD Travail, FO, SNUTEFE-FSU, UNSA, CFDT

Pour les OS, le secrétaire du CHSCT ministériel Travail : Gérald LE CORRE



Affaires Sociales : CGT, CFDT, FO, UNSA, SUD

Pour les OS, la secrétaire du CHSCT ministériel Affaires Sociales : Cathy AUGER-DUBOIS



Jeunesse et sports : UNSA Education, FSU, SGEN CFDT

Pour les OS, le secrétaire du CHSCT ministériel Jeunesse et Sports : Patrice WEISHEIMER



Copie à :

- Madame la Ministre du travail,
- Madame la Ministre des affaires sociales,
- Monsieur le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
- Madame la Ministre en charge de l'égalité,
- Madame la Ministre de la fonction publique,
- Monsieur le secrétaire général des ministères sociaux,
- Monsieur le directeur des ressources humaines des ministères sociaux, Président de la séance du CHSCTM conjoint réuni le 25/02/16

